

Soisy-sous-Montmorency, le 6 mai 2013

LE MUR DES CONS SONNE-T-IL LE GLAS DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS ?

La révélation récente des pratiques puérides du syndicat de la magistrature au sein de son siège parisien n'aurait été qu'insignifiance dans toute autre structure professionnelle représentative.

La polémique de grande ampleur consécutive aux révélations du site "Atlantico" s'est construite sur l'idée que le parti pris évident de cette organisation à l'encontre de certains responsables politiques, quel que soit leur bord syndical, quels que soient la profession représentée ou leur rôle associatif, quelle que soit la dimension dramatique de leur cause, qui s'étaient hasardés sur le terrain risqué d'une critique de l'institution, entachait inévitablement la justice dans son ensemble et donc chaque magistrat solidairement.

A l'évidence, le comportement du syndicat de la magistrature, bien maladroit dans l'organisation de sa défense, tout comme l'outrance de certaines réactions, ajoutent à la dimension grotesque de la situation.

Loin des invectives, des qualificatifs peu glorieux pour décrire les uns ou les autres élus de ce placardage potache, ce mur et la polémique qu'il a déclenchée, mettent en lumière la question sous-jacente de la conciliation impossible de l'engagement de l'adhérent avec l'impartialité du juge. La question a été posée plus abruptement de savoir si les personnages voués à ce pilori syndical, et qui ont eu affaire à la justice, ont été jugés par des magistrats membres du syndicat de la magistrature et si, dans l'affirmative, cela a eu un impact sur la façon dont la justice a été rendue à leur égard ?

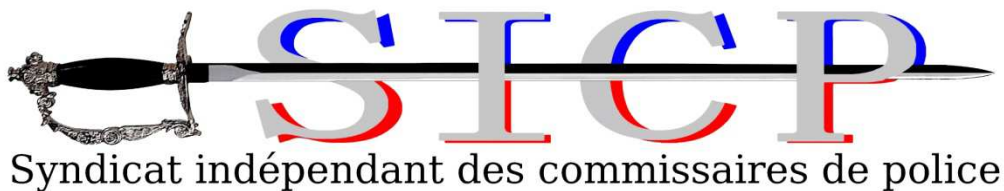
Poser la question est déjà y répondre. Il est vain d'imaginer le juge comme un être désincarné, étanche à la moindre influence, capable de faire fi, fût-ce temporairement de ses convictions pour accorder aux justiciables un traitement d'une parfaite neutralité. Si tel était le cas, à quoi bon fonder les jugements sur l'intime conviction des magistrats ?

Nos magistrats sont donc, comme chacun d'entre nous, partiels, influencés, convaincus et parfois engagés. Ce sont des hommes tout aussi imparfaits que nous le sommes.

La violence de la polémique médiatique consécutive à la diffusion du mur ne tient pas à la découverte de cet état de fait mais bien dans le décalage réel entre la nature profondément humaine et faillible de la magistrature avec le portrait idéal et profondément abstrait qu'elle se renvoie d'elle-même.

Alors que l'impartialité du juge devrait être une quête perpétuelle pour chaque magistrat, certains, et les représentants du syndicat de la magistrature en sont l'illustration paroxystique, en ont fait un état, une essence consubstantielle du port de l'hermine. Le magistrat français est impartial parce qu'il est magistrat et non par les décisions qu'il rend.

Plus globalement, c'est tout le décalage existant entre les imperfections évidentes du personnel judiciaire français et les postulats incantatoires de ses représentants qui, au travers des critiques qui viennent de fondre sur l'institution judiciaire, a finalement fait surface.



A trop vouloir exister comme pouvoir et non comme institution, les juges français se sont invités à descendre dans l'arène. Par le biais de leurs représentants, ils ont pris parti sur les questions sociétales et lors des échéances politiques. Mais, ils l'ont fait sans en accepter la nécessaire déchéance de leur rôle arbitral. Sur le terrain du duel, ils ont cru pouvoir toucher sans être visés.

Cette attitude schizophrénique est une constante. Impartiaux mais de parti pris politique, ils se rêvent décideurs et dirigeants des forces de l'ordre sans en être responsables. Dans un cas comme dans l'autre, les juges français trébuchent sur le fond d'une légitimité contestable.

A l'égard des autres pouvoirs étatiques, ils peinent à faire oublier leur distance au peuple français, seule source démocratique de légitimité, car exercer la justice en son nom sans jamais lui rendre compte est insuffisant.

A l'égard des forces de l'ordre, ils sont illégitimes par l'irresponsabilité à laquelle ils sont viscéralement attachés autant que par leur inexpérience opérationnelle. A trop confondre la direction effective des services avec l'expression d'une simple dépendance fonctionnelle, ils s'illusionnent.

Les magistrats se sont jetés tête baissée dans une course à la conquête du pouvoir et ont renoncé, ce faisant à leur hauteur de vue. Ils ne peuvent plus désormais prétendre à s'extraire de la mêlée. C'est tout le travers de leur ambition que l'épisode du mur des cons du syndicat de la magistrature vient de révéler. En souhaitant cesser d'être sages pour devenir puissants, ils se sont abaissés à leur simple condition d'hommes ; nous ne pouvons que le regretter pour l'idée de justice.

Face à la polémique née de la découverte de ce " mur des cons", le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police attendait, peut-être naïvement, que ceux qui en étaient les auteurs fassent au moins profil bas à défaut d'avoir la décence de faire symboliquement amende honorable. Il n'en a rien été, bien au contraire. La réaction de ceux dont l'image comme la crédibilité ne peuvent que s'en trouver gravement entachées montre bien, hélas, que, chez certains magistrats, l'idée de devoir s'abaisser à rendre des comptes, même symboliquement, sur le plan déontologique notamment, à la population française est inacceptable. C'est le principal symptôme de la crise d'une institution qui a perdu le sens des réalités comme de l'estime de la population.

Le SICP tient donc à rappeler qu'il est peut-être temps pour certains magistrats de comprendre que l'indépendance de la magistrature n'est en rien synonyme de souveraineté. Au lieu de développer certains comportements idéologiques, il serait certainement plus judicieux pour ces derniers de mieux chercher à s'imprégner des maux de la société pour rendre une justice plus conforme aux attentes des citoyens.

Faut-il enfin rappeler que le magistrat rend un jugement au nom du peuple et donc dans l'intérêt de ce dernier sans stigmatiser ses composantes et la variété des opinions. Ceci ne semble peut-être pas paraître assez noble à ceux des magistrats qui ont contribué à ce mur. Pourtant, la partialité ainsi affichée pourrait bien les avoir durablement éloignés de l'idéal virtuel qu'ils prétendaient incarner !

Que n'aurait-t-on entendu comme critiques de tous bords si ce fameux mur avait été découvert au sein des locaux d'un syndicat de policiers...

Le Bureau National